



Licenciement économique ou?

Par **ballamoussatoure@hotmail.**, le **11/10/2018** à **12:09**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 3 ans , suite à la fermeture des magasins xxxxxxxx, mon employeur a perdu beaucoup de contrats.

Ça fait 2 mois il nous paie mais il ne dit rien.

Quel sera notre sort?

MERCI

Par **P.M.**, le **11/10/2018** à **13:03**

Bonjour,

C'est l'employeur qui peut le savoir suivant s'il a un reclassement ou une nouvelle mission à vous proposer, en tout cas, normalement, il a l'obligation de vous fournir du travail...

Par **Infoeco**, le **11/10/2018** à **16:21**

Bonjour,

Juste deux points en complément de ce qui vous a déjà été répondu :

- Il se peut que votre employeur espère trouver de nouveaux contrats, qui permettraient de vous redonner du travail.
 - s'il devait y avoir des licenciements économiques, votre employeur devrait la primauté d'une information au comité social et économique (ou au comité d'entreprise si le CSE n'est pas encore en place)s'il en existe un dans l'entreprise. Ceci ne vous empêche cependant pas de questionner l'employeur directement ou par l'intermédiaire d'un représentant du personnel....
- Bien cordialement.

Par **ballamoussatoure@hotmail.**, le **11/10/2018** à **17:13**

Ok, mais je peux travailler à côté ? Ca va rien changer en cas de licenciement économique ?

Par **P.M.**, le **11/10/2018** à **18:44**

Vous ne pouvez pas être embauché par un autre employeur tant que le contrat de travail n'est pas rompu, d'autant plus que vous continuez à être payé...

Par **ballamoussatoure@hotmail.**, le **11/10/2018** à **18:50**

Pas embauché, mais un temps partiel.

Par **P.M.**, le **11/10/2018** à **19:12**

Que ce soit un temps partiel ou un temps plein, un CDD ou un CDI, il faut bien être embauché...

La seule possibilité serait d'avoir un temps partiel qui ne vous fasse pas dépasser les durées maximales de travail si vous n'avez pas de clause d'exclusivité mais ce n'est pas particulier et une novation par rapport à la situation actuelle...

Par **ballamoussatoure@hotmail.**, le **11/10/2018** à **19:20**

Ok. Merci